

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 DAC 496 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Antoine de Saint-Exupéry 5 rue de Chanaleilles (7e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Antoine de Saint-Exupéry 5 rue de Chanaleilles à Paris 7^e ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 1er mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Antoine de Saint-Exupéry 5 rue de Chanaleilles à Paris 7^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici vécut de 1932 à 1934 Antoine de Saint-Exupéry (1900-1944) aviateur et écrivain. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 750 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO